

30^e édition



ESPACE CARAT - ANGOULÊME

Dossier inscription

AANA

AGENCE DE L'ALIMENTATION
NOUVELLE-AQUITAINE



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

**29, 30
NOV
1ER DEC
2024**

RENSEIGNEMENTS

Nom de votre société : Nom, prénom :
(qui sera affiché sur le programme)

Adresse : Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Je suis : nouvel exposant exposant aux Gastronomades depuis.....

PRODUITS

Produits à valoriser sur le programme :

Détail des produits présentés :

VEHICULES

Votre véhicule :

Marque :
 Immatriculation :

Camion frigorifique (si besoin) :

Marque : Dimension : Puissance :kW
 Immatriculation : Raccordement : 240V 400V

STAND

Stand de 2m de profondeur **VENDU AVEC 1 PRISE ELECTRIQUE:**

- 4m2.....= 409€ HT x (+ 10 invitations offertes) = € HT
- 6m2.....= 668 € HT x (+ 15 invitations offertes) = € HT
- 8m2.....= 874 € HT x (+ 20 invitations offertes) = € HT
- 10m2.....= 1080 € HT x (+ invitations offertes) = € HT

Options pour le stand :

- Prise monophasé supplémentaire (240V 16 ampères jusqu'à 3000W)= € 50 € HT x =€ HT
- 1 angle (nombre limité).....= 145€ HT x = € HT
- Table rectangulaire (1,80m x 0,80m) + 2 chaises.....= 25 € HT x =€ HT
- Eclairage (1 rail de 3 spots).....= 55 € HT x = € HT
- Prise électrique pour camion frigorifique.....= 70 € HT x = € HT
- Prise tétraphasé (3 phases + neutre + terre) jusqu'à 32AT.....= 280 € HT x =€ HT

Total HT.....€ Remise Partenariat AANA (-30%).....€ Total HT avec remise = €

TVA (20%).....€

TOTAL =€ TTC

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR :

- ou**
- Attestation d'inscription à la MSA
 - Attestation d'inscription à la Chambre des Métiers ou au répertoire des métiers
 - Inscription au répertoire SIREN attestant de la qualité de producteur
- et**
- Attestation d'assurance pour responsabilité civile professionnelle
 - Cerfa n° 13984*03 : déclaration de manipulation de denrées alimentaires d'origine animale (à présenter en cas d'inspection)

La charte éthique des Gastronomades

- Obligation d'être artisan ou producteur fermier (production, élevage, transformation vente directe).
- Obligation du producteur d'être présent derrière ses produits ou représenté par un salarié travaillant à l'année sur l'exploitation ; ou obligation d'être représenté par un collègue producteur de son département.
- Obligation pour les produits Art de la table d'une fabrication française (Made in France)
L'organisation se réserve le droit de refuser tout dossier dont les pièces justificatives ne répondraient pas à la Charte éthique des Gastronomades.

Conditions de participation et de paiement

- Le paiement total doit être envoyé par chèque, au plus tard le **15 octobre 2024**
- Il est possible de prendre une option sur un stand en envoyant le dossier d'inscription signé et toutes les pièces justificatives demandées, **accompagné d'un chèque d'acompte de 50% du montant total.**
- **Pour valider votre inscription, le paiement total doit être envoyé par chèque au plus tard le 15 octobre 2024.**

Sans paiement total accompagné de l'ensemble des pièces demandées, l'organisateur se réserve le droit d'annuler votre option sans aucune contrepartie ou remboursement.

Signature

Je demande mon admission en tant qu'exposant aux Gastronomades 2024.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement général des Gastronomades (consultable et téléchargeable sur www.gastronomades.fr dans l'onglet CGU & CGV) et faire mon affaire de toute responsabilité concernant vol, hygiène, pertes, bris, incendie, déclarations fiscales et douanières.

Horaires d'ouverture au public : Vendredi : de 10h à 19h *Horaires de montage :* Jeudi à partir de 8h
Samedi : de 10h à 20h *Horaires de démontage :* Dimanche à partir de 19h
Dimanche: de 10h à 18h

Date : 2024

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé" + cachet de l'entreprise

A retourner à : AANA
6, parvis des Chartrons
33075 Bordeaux Cédex

Renseignements : contact Julien Layrisse

j.layrisse@aana.fr ou
tel : 06 84 54 33 38